

HORS DE QUELLE ÉGLISE ?

ture au communisme. Il ne s'agit point là de quelques contestataires marginaux et peu nombreux, comme l'insinue le discours consistorial. Il s'agit de la plupart des actuels détenteurs de la succession apostolique. Légitimes détenteurs ? Oui, mais prévaricateurs, déserteurs, imposteurs. Paul VI reste à leur tête sans les désavouer ni les corriger, il les garde dans sa communion, il préside à cette Eglise-là aussi.

Mgr Lefebvre n'y est pour rien. Il n'a rien innové, il n'a rien inventé, il n'a rien bouleversé : il a conservé et transmis le dépôt qu'il avait reçu. Il a gardé les promesses de son baptême, la doctrine de son catéchisme, la messe de son ordination, les dogmes définis par les papes et les conciles, la théologie et l'écclésiologie traditionnelles de l'Eglise de Rome. Par sa seule existence, par son être même, et sans l'avoir voulu, il est ainsi le témoin d'une crise qui n'est pas la sienne, qui est celle d'un pape incertain à la tête de deux Eglises à la fois.

Le cardinal Suenens déclarait en 1969 : « *On peut faire une impressionnante liste de thèses, enseignées à Rome avant-hier et hier comme seules valables, et qui furent éliminées par les pères conciliaires.* » Formidable révolution doctrinale. Le cardinal Suenens s'en réjouissait. La plupart des actuels détenteurs de la succession apostolique pensent et parlent sur ce point comme le cardinal Suenens. Ni lui ni eux n'ont été désavoués. Paul VI reste à leur tête et les garde dans sa communion. Une communion où l'on professe que l'Eglise, hier et avant-hier, se trompait : mais sur tous les points où ils enseignent que l'Eglise se trompait, qui ou quoi pourrait alors nous garantir que ce n'est pas eux-mêmes qui, aujourd'hui, se trompent et nous trompent ?

On ne résout rien en assurant que le concile est mal interprété et le pape mal compris. Si le concile a été constamment interprété comme il l'a été, c'est avec le consentement actif ou passif des évêques en communion avec le pape. Ainsi s'est constituée une Eglise conciliaire, différente de l'Eglise catholique. Et aucun évêque, si scandaleux qu'il ait pu être dans ses excès post-conciliaires, n'a reçu de Paul VI les sévérités publiques qu'il réserve au seul Mgr Lefebvre, pour la seule raison que celui-ci reste inébranlablement fidèle à la religion catholique telle qu'elle était jusqu'en 1958.

C'est ici qu'il convient de regarder les choses en face et de les méditer sérieusement.

Si la religion catholique telle qu'elle était en 1958 à la mort de Pie XII comportait des éléments facultatifs, variables, qui (hypothèse de raisonnement) sont devenus

HORS DE QUELLE ÉGLISE ?

anachroniques en 1976, y rester attaché ne constitue tout de même point un crime. L'anachronisme n'est pas un péché tel que nécessairement il vous place « hors de l'Eglise ». L'anachronisme suppose, le simple anachronisme, est sans commune mesure avec les catéchismes nouveaux, amputés des connaissances nécessaires au salut ; avec les messes à la française, accompagnées de chants marxistes et danses érotiques ; avec les falsifications de l'Ecriture imposées par l'épiscopat, comme celle qui fait liturgiquement proclamer que *pour vivre saintement il faut prendre femme* ; et toutes les infamies analogues dont aucune, depuis dix ans, n'a été ni rétractée par les coupables ni condamnée par l'autorité supérieure. Il y a bien réellement des crimes dans l'Eglise, ce sont ceux-là, et voici qu'on les estime beaucoup moins criminels que de garder la religion catholique telle qu'elle était en 1958 à la mort de Pie XII. Tout cela compose une nouvelle religion, une autre communauté ecclésiale, qui s'est installée aux postes de commandement dans l'administration ecclésiastique et qui se réclame de la communion de Paul VI avec, c'est le moins qu'on en puisse dire, le consentement de Paul VI.

Mgr Lefebvre « hors de l'Eglise » ? Hors de celle-là, assurément. Mais il n'est pas croyable que ce puisse être hors de l'Eglise catholique que l'on « se place », sans pourtant avoir bougé, simplement en demeurant dans la religion catholique telle qu'elle était à la mort de Pie XII, en 1958.

Il y a deux Eglises sous Paul VI. Ne pas voir qu'elles sont deux, ou ne pas voir qu'elles sont étrangères l'une à l'autre, ou ne pas voir que Paul VI jusqu'ici préside à l'une et à l'autre, c'est de l'aveuglement, et dans certains cas peut-être un aveuglement invincible. Mais, l'ayant vu, ne pas le dire serait apporter la complicité de son silence à une anomalie monstrueuse.

Gustave Corçao dans la revue *Itinéraires* de novembre 1974 puis le P. Bruckberger dans *L'Aurore* du 18 mars 1976 l'ont publiquement remarqué : la crise religieuse n'est plus comme au xv^e siècle d'avoir pour une seule Eglise deux ou trois papes simultanément ; elle est aujourd'hui d'avoir un seul pape pour deux Eglises, la catholique et la post-conciliaire.

Mais l'appartenance simultanée à deux Eglises aussi contraires est impossible. Fût-ce comme pape ; et par définition. Il va y avoir, si Paul VI ne se dégage pas, un inévitable choc en retour.

Jean Madiran.